

Réf : 20220628

Rédigé par : Marie SABAH

Ordre du Jour

Présentation du projet d'aménagement de l'avenue de Caux

RESUME DE LA REUNION

Monsieur le Maire accueille les participants et rappelle la volonté de la municipalité de développer des réunions à thèmes afin d'impliquer et partager avec les administrés la faisabilité de ses projets. Le contexte sanitaire a empêché cette pratique mais depuis le début de l'année 2022 une première réunion a été organisée avant la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public.

Il expose le contexte et les motivations qui ont mené à la nouvelle dénomination de la voie qui passe de chemin à avenue de Caux, la mise en œuvre de la numérotation métrique et à la réflexion engagée par un groupe de travail d'élus pour proposer des aménagements.

Il informe que la réunion publique ouvre une nouvelle étape de consultation de deux mois qui permettra à tous ceux qui le souhaiteront, de s'exprimer, soit par courrier déposé à la mairie soit par courriel à consultation@lezignanlacebe.fr

M. BRIL, adjoint en charge de la sécurité, précise que ce sont les riverains qui ont alerté la municipalité sur des problématiques de stationnement anarchique, de vitesse excessive et de non-respect de la signalisation routière.

Le recours aux caméras a confirmé avec des chiffres parlants :

- Entre octobre et décembre 2021 : sur 3 contrôles effectués, 6 excès de vitesse constatés, 23 verbalisations pour non-respect du Stop ;
- Entre janvier et juin 2022 : sur 4 contrôles effectués, 11 excès de vitesse constatés, 67 verbalisations pour non-respect du Stop.

Les dégradations du mobilier urbain et le franchissement direct quasi systématique du rond-point complètent cette liste d'incivilités.

M. MAURRAS, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, détaille tout d'abord les objectifs qui sont poursuivis dans l'étude :

- Créer du stationnement réglementaire à cheval trottoir chaussée afin de limiter le stationnement anarchique et améliorer le quotidien des riverains
- Améliorer la sécurité en contraignant les automobilistes à réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur cet axe hyper fréquenté de la commune
- Sécuriser la traversée des piétons au carrefour avec le chemin des Barthes basses.

Il présente ensuite de façon détaillée les aménagements proposés (voir document annexe).

S'ouvre ensuite le débat avec les participants.

Echanges

Un participant reproche que selon lui tout est déjà bouclé et décidé, que les avis ne seront pas pris en compte. Il indique la gêne sonore du passage sur les « dos plateaux traversant »

M. MAURRAS redit qu'il s'agit de propositions et Monsieur le Maire rappelle son introduction qui ouvre une phase de consultation et de réflexion pour améliorer ou modifier le projet. Ces visuels sont un avant-projet, base indispensable pour engager une concertation.

Un participant s'inquiète de la création de places au niveau de la maison de Mme Piat qui selon lui vont gêner la visibilité.

M. MAURRAS précise que les photos ne reflètent pas les distances réelles et que l'espace laissé libre est suffisant à cet endroit pour la visibilité.

Monsieur le Maire dit que rien n'est figé, que des tests seront faits pour faire les vérifications (**rappelle** l'exemple de l'aménagement de l'avenue D'Ormesson).

Le même participant reprend en disant que les parkings à proximité sont vides, que la police municipale n'a qu'à verbaliser le mauvais stationnement.

Un participant demande pourquoi, au niveau de l'emplacement 6 qui est indiqué, compte tenu de l'absence de visibilité, le stationnement ne se ferait pas de l'autre côté de l'avenue, en busant le ruisseau.

S'en suit un échange entre plusieurs participants, Monsieur le Maire et M. MAURRAS sur l'opportunité ou non de buser un ruisseau en engendrant peut-être des difficultés d'écoulement, en gênant le fil d'eau et en intervenant dans un domaine qui relève de la GEMAPI.

Un participant souligne que les stationnements ne réduiront pas la vitesse, contrairement à la chicane qui est prévu. Il trouve intéressants les aménagements prévus mais regrette que rien ne soit prévu pour le giratoire qui est le vrai point noir en étant souvent pris à l'envers.

Un autre participant relève que de toutes façons la vitesse sera réduite aux « heures de pointe » mais pas la nuit. Le stationnement alterné côté droit / côté gauche serait plus efficace. Monsieur le Maire indique que, si cette solution est intéressante, elle est difficile à mettre en œuvre car se repose la problématique de mise en place de buses sur le ruisseau.

Un participant rappelle le contexte de réalisation de cette voie avec un trottoir franchissable d'un côté et un trottoir non franchissable de l'autre côté. Ce choix avait été fait en prévision d'un stationnement logique dans le sens montant. Il s'interroge cependant sur le réel besoin de places de stationnement. Si le besoin est réel, alors il faudra mettre des obstacles comme sur les vues travaillées par la CAHM.

Un participant fait remarquer que le parking du Presbytère est plein et quand on ne trouve pas de place il n'y a pas d'autre solution.

Un participant demande si on ne pourrait pas mettre des barrières tout le long pour préserver l'espace entre les voitures stationnées et les piétons.

Le propriétaire du n° 10 intervient pour indiquer qu'il n'est pas gêné du tout par les stationnements, bien au contraire, il y est tout à fait favorable. Par contre les places devront être protégées par des petits îlots comme sur les vues. Il accepte immédiatement les places de stationnement.

Un participant relève une certaine dangerosité sur l'emplacement juste avant la sortie du lotissement Les Grangettes qui vont réduire la visibilité. Un dos d'âne serait à rajouter.

Un participant demande s'il n'y aurait pas la possibilité de faire 2 chicanes sur la venue au lieu d'une seule comme présenté, et demande s'il ne serait pas possible de créer du stationnement au niveau du n° 38 en installant des buses sur le ruisseau.

Les remarques étant épuisées, Monsieur le Maire remercie et redit qu'il s'agit de la première étape ce soir. Le projet tel que présenté sera à disposition de tous, à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que le compte rendu de la réunion. Le souhait est de faire avancer ce projet qui n'est pas figé. Les administrés qui le souhaitent peuvent solliciter des rendez-vous avec les élus en charge de ce projet : MM. MAURRAS et/ou BRIL.

Echéances

La phase de consultation sur le projet est ouverte jusqu'au 30 août 2022. Les propositions et / ou remarques peuvent être déposées en mairie et transmises par courriel à consultation@lezignanlacebe.fr

| Fait à Lézignan, le 29 juin 2022 | Validation |
|----------------------------------|--|
| Rédacteur : Marie SABAH | Rémi BOUYALA, Fabrice MAURRAS, Nicolas BRIL. |